

LE SPECTATEUR

Rédigé en Collaboration.

Religion, Politique, Agriculture, Commerce, Industrie et Colonisation

N. PAGE Administrateur

Alphonse COUTURE

Horloger et Bijoutier

RUE PRINCIPALE,

LE SEUL ENDROIT où l'on peut se procurer des bijoux de toutes espèces à des prix qui défont toute compétition.

VENANT D'ARRIVER, un lot considérable de montres pour dames et messieurs et bijouteries les plus nouvelles.

REPARATIONS

Une SPECIALITE à court délai

HORLOGER ET BIJOUTIER.

Profitez-en!

A COUTURE NO 98 RUE PRINCIPALE, HULL

AVIS IMPORTANT

Ceux qui désirent se procurer des peintures gacaltes pures, pourront adresser à aucun des principaux marchands, tel que :

- M. BARRETTE.
- P. H. CHARRON.
- ANT. PARENT.
- O. CHENIERE.
- B. CARRIERE.
- D. CHARRON.
- M. J. LAVERDURE.
- A. LABELLE.
- J. MARTEL.
- P. DAoust.
- F. LAROCHE.
- F. ROUDEAU, Wrightville.
- Wm. McEWEN

Demandez la marque du CARRE ROUGE.

— MANUFACTURÉ PAR —

WM. HOWE, BLOC HOWE OTTAWA.

AU MEDICAL HALL

EVITEZ LES RHUMES

Plus de 3000 bouteilles du SIRUP DE JOHNSON

POUR LA TOUX

Ont été vendues l'an dernier. Ce remède est infailible. Essayez-le.

N. B. - Prescriptions remplies à la lettre.

R. A. Helmer, Pharmacien. Rue Principale

Achetez Toujours

—LES—

ALLUMETTES EDDY

ET AYEZ TOUJOURS

—LES—

MEILLEURES

—POUR—

Le moins d'argent

PROPORTIONNELLEMENT

SI VOUS VOULEZ UN DENTIER

PARFAIT ALLEZ CHEZ

DR C. C. STACKHOUSE

Le célèbre Dentiste d'Ottawa. Dents extraites sans douleur. 130 rue Sparks.

CONSEIL DE VILLE DE HULL

PROVINCE DE QUÉBEC
Cité de Hull

SEANCE DU 6 MARS 1899.

Une assemblée régulière et mensuelle du conseil de la cité de Hull, tenue à l'hôtel de ville de la dite cité, à sept heures et demie du soir, lundi le sixième jour de mars mil huit cent quatre-vingt-neuf à laquelle assemblée sont présents: Son Honneur le maire F. Barrette au fauteuil et les échevins Helmer, Ducharme, Lemieux, Aubry, Burns, Goyette, Walsh, Dupuis, Black, Ste-Marie Carrière et Falardeau formant quorum du dit conseil.

1o Proposé par l'échevin Helmer, secondé par l'échevin Black: Que les communications qui sont déposés sur le bureau de ce conseil soient déferés à leurs comités respectifs à l'exception de la pétition des contribuables concernant la rue Guy, des demandes de la Ekers Brewing Co., P. D. Chéné, C. Champaigna et Léon Groulx.

Adopté.

Les rapports suivants sont soumis.

LE 119e RAPPORT DU COMITE DES FINANCES

A la Corporation de la Cité de Hull,

Votre comité des finances dûment assemblé au bureau de votre greffier vendredi le 3em jour de mars 1899 sous la présidence de l'échevin Ste-Marie président au fauteuil et les échevins Helmer, Lemieux, Carrière et Walsh prie de faire rapport qu'il a examiné les comptes et les communications qui lui ont été soumis et recommande le paiement des suivants:

COMPTES DU COMITE DES FINANCES

Paie-liste de la corporation	\$ 254 16
Gouvernement provincial	775 42
Joseph Dalpé	9 80
B. Carrière	2 45
James Hope & Sons	8 00
Gédéon Lafond	7 95
H. H. Lapierre	4 71
Paie-liste d'élection	22 00

COMPTES DU COMITE DE L'EAU

Paie-liste des employés	\$ 331 65
" " de l'acqueduc	290 65
Joseph Dalpé	200 20
Christophe Charette	62 00
Queen City Oil Co.	25 56
McKinley & Northwood	20 75
Josephat Arbique	2 50
E. Paradis	1 75
B. Carrière	3 09
A. Gratton	4 50

COMPTES DU COMITE DE POLICE, FEU ET LUMIERE.

Paie-liste des employés	\$ 551 52
" " du chef Genest	24 59
Gédéon Lafond	58 00
Thos. Lawson	23 28
Medical Hall	6 00
B. Carrière	4 50
L. Genest	3 54
Edmond Moquin	9 50
A. Gratton	2 15
The Engineering News Pub. Co.	8 40
Le Temps	6 00

COMPTES DU COMITE DE SANTE

La paie-liste	\$ 33 33
Medical Hall	37 90

COMPTES DU COMITE DES RUES ET AMELIORATIONS.

La paie-liste	\$ 5 20
A. Z. Trudel	20

Votre comité recommande que le nom de Frank Baskerville, au No 3857 du rôle d'évaluation, soit substitué à celui de Patrick Baskerville, et, que l'ingénieur soit chargé d'estimer la proportion de l'évaluation, devant être chargée au Dr J. E. Fontaine et celle au Dr Jos Beaudin, de la propriété vendue par ce dernier au Dr Fontaine.

(Signé) JOS STE-MARIE Président
R. A. HELMER.
Eus. Carrière.
OMER LEMIEUX.
JAS. WALSH.

3o Proposé par l'échevin Carrière, secondé par l'échevin Ste-Marie: Que le 119em rapport du comité des finances, soit adopté.

Adopté.

1er RAPPORT DU COMITE DE L'EAU

A la Corporation de la Cité de Hull

Votre comité de l'eau dûment assemblé au bureau de votre greffier jeudi le 2em jour de mars 1899 sous la présidence de l'échevin Dupuis président au fauteuil et les échevins Black, Burns, Falardeau, Ducharme et Goyette recommande;

1o Que la taxe d'eau soit remise à Dame Dobson, Dame Vve Saunier et Arthur Gravel.

2o Qu'un service d'eau soit retranché à M. D. Richer, sur sa propriété rue Victoria; un à Dr C. E. Graham sur sa propriété sur le chemin de la Gatineau; un à M. Hugh Burke aux Nos 66 et 68, rue Duc; et deux à M. H. Dupuis, sur sa propriété rue Church, et que l'évaluation de ces propriétés soit appliquée sur les services qui resteront en opération sur ces diverses propriétés.

3o Que votre comité demande des soumissions pour bois vert et sec pour l'acqueduc.

(Signé) H. Dupuis, président.
I. Ducharme
H. A. Goyette
M. Burns

4o Proposé par l'échevin Dupuis, secondé par l'échevin Burns: Que le 1er rapport du comité de l'eau soit adopté.

Adopté.

LE 2em RAPPORT DU COMITE DE POLICE, FEU ET LUMIERE

A la Corporation de la Cité de Hull.

Votre comité de police, feu et lumière dûment assemblé au bureau de votre greffier vendredi le 3em jour de mars 1899, sous la présidence de l'échevin Walsh président au fauteuil et les échevins Helmer, Ste-Marie, Lemieux et Ducharme recommande:

1o Que des améliorations au montant de \$60.00 à \$75.00 soit faites à la station de feu et de police.

2o Que votre comité soit autorisé à demander des soumissions et à accorder les contrats pour costumes du printemps, et pour le charbon de l'hiver prochain.

(Signé) JAS. WALSH Président
JOS. STE MARIE
OMER LEMIEUX
I. DUCHARME

5o Proposé par l'échevin Walsh, secondé par l'échevin Goyette: Que le 2em rapport du comité de police, feu et lumière soit adopté.

Adopté.

ELECTION REPCRT

I. R. A. Helmer, president of election hereby declare and make report, that on the twenty seventh day of february 1899 at ten o'clock in the forenoon, in virtue of the powers conferred upon me by my office, I opened in the city hall in the city of Hull, district of Ottawa, a public meeting; which had been called by the notice hereto annexed; for the purpose of receiving nominations for an alderman for ward 3a in the said city of Hull. I kept said meeting open until the hour of eleven o'clock a. m. of said day and during the interval I received the following nominations:

Dr Edmond S. Aubry, physician.

Adelard Fleury, merchant.

There being more than one candidate nominated I ordered a pool to be held according to above mentioned notice.

That on march 6th 1899 a pool was held at or near the places mentioned in said notice with the following result:

Votes for E. S. Aubry, M. D.	182
" " Adelard Fleury	107

And I declared as I do hereby declare duly elected alderman to replace ex-ald. Laurin the said Edmond S. Aubry by a majority of seventy-five votes.

Given the sixth day of march 1899.

(Signed) R. A. HELMER.
President of election.

6o Proposé par l'échevin Helmer, secondé par l'échevin Ducharme: Que le rapport du président de l'élection soit adopté.

Adopté.

7o Proposé par l'échevin Helmer, secondé par l'échevin Goyette: Qu'un homme de police soit mis à la disposition du bureau de santé pour l'inspection sanitaire de la ville, et, que le reste du rapport du bureau d'hygiène reste sur la table.

Adopté.

8o Proposé par l'échevin Helmer, secondé par l'échevin Falardeau: Que les transferts de licences demandés par la Eekers Brewing Co., P. D. Chéné à Deslisle et Lafond et de Jos E. Gravelle à Theresa Burns soient accordés.

Adopté.

9o Proposé par l'échevin Helmer, secondé par l'échevin Falardeau: Que l'échevin Aubry remplace l'ex-échevin Laurin sur les différents comités de cette Corporation.

Adopté.

10o Proposé par l'échevin Aubry, secondé par l'échevin Goyette:

Que le maire soit prié de convoquer dans ses appartements une réunion des dames charitables, de cette ville, dans le but de voir aux moyens de doter notre ville, sans frais pour cette corporation, d'une ambulance convenable et qu'un comité spécial, composé des échevins Helmer, Goyette, Carrière et du moteur, soit formé pour rendre plus facile la tâche de Son Honneur le maire.

Adopté.

11o Proposé par l'échevin Aubry, secondé par l'échevin Goyette:

Que lors du décès d'une personne dont la famille à cause d'indigence, ne pourra pourvoir aux frais de sa sépulture, le maire sur la recommandation écrite, des deux échevins du quartier où aura lieu ce décès, fasse les frais des funérailles, à un prix fixé d'avance par le comité des finances avec les entrepreneurs de pompes funèbres.

Adopté.

12o Proposé par l'échevin Burns, secondé par l'échevin Ste-Marie: Que ce conseil ajourne à mercredi le 15 courant.

Adopté.

INCENDIE

DE \$515,000 A MONTREAL

Deux immenses magasins de marchandises sèches en ruines.....

S. GREENSHIELDS, FILS et CIE. Et McINTYRE, FILS et CIE.....

Seulement une partie des Nouvelles Etoffes du printemps ont été sauvées.

000

Bryson, Graham et Cie

Ont acheté à l'encan \$22,000 de marchandises et commenceront cette grande vente à 9 heures a. m., mercredi le 1er Mars. Chaque \$ dépensé pendant cette vente rapportera 2 \$.....

000

Venez de bonne heure et faites votre choix.

Des commis supplémentaires ont été engagés pour aider aux anciens; ainsi vous pourrez vous faire servir sans attendre trop longtemps.

BRYSON... GRAHAM... & CO.

Mercredi, Mars 1er à 9 heures a. m.

AVEZ-VOUS

VU

Le nouveau genre de voiles

—POUR—

PREMIERE COMMUNION

CHEZ

BRYSON, GRAHAM & Cie

COIN DES RUES SPARKERS ET OCONNOR.

OTTAWA.

HOTEL RIENDEAU

Place Jacques-Cartier, Montreal

Cet hôtel, sous la direction de M. Jos. Riendeau offre tous les avantages possibles et est l'un de hôtels les plus confortables. Nous engageons nos amis de la capitale et de Hull à visiter l'hôtel Riendeau quand les affaires les appelleront à Montréal. Ils n'auront qu'à s'en féliciter.

50 YEARS' EXPERIENCE

PATENTS

TRADE MARKS DESIGNS COPYRIGHTS & C.

Anyone sending a sketch and description may quickly ascertain our opinion free whether an invention is probably patentable. Communications strictly confidential. Handbook on Patents sent free. Oldest agency for securing patents. Patents taken through Munn & Co. receive special notice, without charge, in the

Scientific American. A handsomely illustrated weekly. Largest circulation of any scientific journal. Terms, \$3 a year; four months, \$1. Sold by all newsmen. MUNN & Co. 361 Broadway, New York



EPARGNEZ DE L'ARGENT SUR BICYCLES NEUFS BICYCLES PLEINE GRANDEUR, POUR HOMMES OU FEMMES, EXCELLENTS SOUS TOUS LES RAPPORTS. BICYCLES DE SECONDE MAIN DE SE CO CHAQUE. AGENTS EXCLUSIFS POUR LA PROVINCE DE QUÉBEC DES BICYCLES "CRESCENT."

FRANCO. — Catalogue Illustré de Bicycles et Accessoires de Sport sera envoyé franco sur demande. T. W. BOYD & FILS, 1883 Rue Notre Dame, MONTREAL.

LA SESSION A OTTAWA

C'est aujourd'hui que s'ouvre la session du parlement fédéral.

LES TRAVAUX DE LA SESSION

Voici un intéressant résumé des travaux de la session :

L'ouverture a eu lieu le 12 Janvier 1899.

La prorogation le 10 mars 1899.

Nombre de jours de session	57
Nombre de jours de séances	44
La Chambre a voté	50 fois
Nombre de pétitions présentées	86
Nombre de pétitions lues et reçues	81
Nombre d'adresses et ordres de la Chambre ordonnés	84
Nombre de documents mis devant la chambre, réponses aux adresses et ordres de la Chambre	66
Sur ce nombre ordonnés à la dernière session	14
Nombre de Bills présentés à l'Assemblée Législative	155
Sur ce nombre par le Govt.	28
Bills publics	60
Bills reçus du Conseil Législatif	14
Nombre d'avis de motions ayant rapport aux interpellations	72
Nombre d'avis de motions ayant rapport aux bills	80
Nombre d'avis de motions ayant rapport aux adresses et ordres	71
Sur la question des débats	1
rapport aux comités	7
rapport aux résolutions	7
Nombre d'avis de motions ayant rapport à divers sujets	167
Total avis de motions	404
La chambre s'est formé en comité général sur résolutions	9
La chambre s'est formé en comité général sur subsides	17
La chambre s'est formé en comité général sur bills	195
Total	65

Comités permanents :
Comité spécial chargé de préparer la liste de comités permanents. 1
Bills privés. 20
Chemins de fer. 5
Ordres permanents. 13
Législation et lois expirantes. 14
Comptes publics. 1
Bibliothèque. 1
Impressions. 3
Privileges et élections. 1
Agriculture, immigration et colonisation. 6
Industries. 2

Comités spéciaux :
Sur le Bill de Montréal. 2
Sur le Bill de conciliation. 1
Sur le Bill de pharmacie. 1
Sur la question des débats. 1
Sur le Code municipal. 3
Sur les règles de procédures de la Chambre. 1
Total. 9

EXECUTIONS PIVEES

Les journaux de tout le pays commentent l'exécution de Ste-Scholastique et s'accorde à déclarer que les pendaisons devraient être strictement privées. On ne devrait admettre, disent-ils, que les officiers de la justice, les avocats des condamnés, les représentants des deux gouvernements et les reporters « bona fide ».

Une proposition dans ce sens exclusif sera probablement déposée devant les Communes à leur session prochaine.

Une Beurrerie Modèle

L'Ottawa Creamery Supply Company va entrer en opération vers la fin de cette semaine. La compagnie s'est procuré un édifice au No 550 rue Sussex où est déjà installé un appareil évalué à \$1500 et fabriqué par la maison R. A. Lister et Cie, Dursley, Angleterre. La fabrication du beurre se fera sur une grande échelle et une grande quantité sera expédiée en Angleterre toutes les semaines. L'appareil sera actionné par l'électricité et la vapeur. Des arrangements ont été faits avec les compagnies de chemin de fer pour le transport à Ottawa de toute la crème nécessaire. Les directeurs de la nouvelle beurrerie disent qu'ils pourront fabriquer 5000 livres de beurre par jour.

Votre entourage.

Un conseil donné à temps vaut souvent une fortune. Si quel'un de votre entourage se trouve atteint de rhume, toux, grippe ou bronchite, faites-lui prendre du BAUME RHUMAL.

AU TEMISCAMINGUE

Une mesure gouvernementale destinée à favoriser la colonisation

Dans cette belle région

Ville Marie, 13.— Une véritable tempête a sévi toute la journée de dimanche sur la région du Temiscamingue. La neige, le vent, le froid, rien ne manquait pour faire un ouragan en règle. Cette bordée inattendue cause un dommage considérable aux commerçants de bois en obstruant les chemins dans les « chantiers ».

Par le temps qui court, plusieurs travailleurs quittent les « chantiers » et descendent à Ville Marie faire changer les chèques que MM. Gellies ou Booth leur ont donnés en paiement de leur ouvrage. C'est à tel point qu'on peut à peine faire changer \$5.00.

Le bill passé à la Législature divisant le comté de Pontiac pour les fins municipales et d'enregistrement est accueilli avec beaucoup de faveur ici. Cette mesure est destinée à favoriser la colonisation dans la si belle région de l'Outaouais supérieur. Jusqu'aujourd'hui pour avoir des renseignements du bureau d'enregistrement il fallait s'adresser à Bryson, c'est-à-dire parcourir un espace de 240 milles, par des chemins extrêmement difficiles ce qui était une entrave très gênante qui détournait les spéculateurs et les prêteurs. Pourtant les prêteurs d'argent seraient ravis à bras ouverts ici, le colon est riche en propriété en valeur foncière, mais le capital lui manque : ce qui se comprend d'ailleurs très facilement. Ayant été forcé d'appliquer toutes ses économies à améliorer sa terre, il n'a rien pu mettre de côté et maintenant qu'il a un beau bien il lui manque l'argent nécessaire pour l'exploiter avec profit. Celui qui pourrait disposer de quelques fonds, ferait bien de les placer sur les valeurs du Temiscamingue. Il recevrait un intérêt de 8 p. c. et nulle part, je crois, il n'aurait de créance mieux garantie.

Les colons, certes, doivent de la reconnaissance au gouvernement Marchand qui a fait passer ce bill qui leur sera avantageux de tant de manières. Dans une prochaine correspondance je vous dirai les grands travaux qui vont se faire à Ville Marie, le printemps prochain et l'activité qui va régner dans la région grâce à l'administration clairvoyante du conseil municipal.

GUERIT LE RHUME EN UN JOUR

Tablettes «Laxative Bromo-Quinine». Prix 25 cents, rendu si elles ne guérissent pas

LA VIE ELECTRIQUE D'OTTAWA

La Ottawa Electric Company a établi dans les magnifiques bureaux de la Cie du Pacifique Canadien, No 154, rue Principale Hull, une agence générale qui sera tenu par M. N. Pagé, éditeur et agent général de billets de chemins de fer.

Les nombreux clients de la compagnie électrique d'Ottawa et le public en général pourront obtenir à ce bureau tous les renseignements concernant l'éclairage, etc.

M. Alfred Roy, électricien bien connu de Hull aura la surveillance générale et verra au maintien et au bon fonctionnement des lumières.

Toutes commandes seront exécutées avec soin et promptitude. Les réparations seront faites à court délai et à la satisfaction générale du public. Voir l'annonce.

La tombola de l'Institut Canadien

La tombola de l'Institut Canadien, qui sera tirée le 27 mars, s'annonce sous les meilleurs auspices. Une foule de lots arrive de tous côtés, toutes les personnes généreuses voulant contribuer à cette œuvre par l'envoi d'un objet d'art d'un article d'utilité, si bien que plus de 400 lots sont déjà réunis. La vente des billets se fait rapidement : on se les arrache. Il faut dire que ce sont les dames et les jeunes filles de la société canadienne-française qui se sont chargées de les vendre : et tout le monde en achète pour avoir un sourire de la jolie vendeuse et gagner peut-être un lot magnifique.

Rappelons aux membres de l'Institut Canadiens Français, que l'assemblée générale, au sujet de la tombola aura lieu jeudi soir, 16 courant. Ils sont priés d'y assister.

Billets à vendre au bureau du Spectateur.

LE PASSE TEMPS

Parmi les quatre jolis morceaux de musique que nous apporte le dernier numéro (103) du *Passé Temps*, nous avons surtout remarqué une valse pour le piano que nous savons valoir 75c chez les marchands de musique. Nous conseillons à tous les amateurs de musique de s'abonner à cette intéressante revue musicale qui vient d'entrer dans sa cinquième année d'existence. Abonnement, avec primes, \$1.50 par année ; un numéro, 5 cents. Adresse : le *Passé Temps*, Montréal, Can.

NOTES DE HULL

—MM. Wright et Cie ont fait l'acquisition des fourneaux à chaux de MM. Fortin et Viau, rue Wall.

—L'élection des officiers de la succursale de Hull de l'Union St-Joseph d'Ottawa aura lieu dimanche prochain à la salle Chvrion, à 7.30 p. m.

—Deux cents journaliers supplémentaires seront mis à l'ouvrage au pont Interprovincial au commencement du printemps. Les directeurs disent que l'ouvrage en fer se fera en octobre.

—Le surintendant de l'instruction publique a donné l'autorisation à la commission scolaire de Hull de contracter un emprunt de \$6000 pour payer la salle La Jeunesse, achetée des RR. PP. Oblats.

—Les funérailles de feu George Labelle ont eu lieu lundi matin au milieu d'un concours nombreux de la population. Les membres de l'ordre des Forestiers indépendants, auquel le défunt faisait partie, assistaient en grand nombre. Le R. P. Georget a officié au service funèbre. Les porteurs étaient MM. Geo. E. Gauvin, J. N. Fortin, Eug. Graton, A. D. Graton, André Landry, U. Viau, Louis Carrière et Nap. Bélanger. L'inhumation s'est faite au cimetière de Hull.

—M. Benjamin Sulte a donné dimanche soir à la salle de l'Oeuvre de la Jeunesse une conférence intéressante sur l'origine des Canadiens-français. Parmi l'assistance on remarquait les RR. PP. Valiquette, Provost, Grandfil, Georget, Lefebvre, les commissaires d'écoles et plusieurs autres citoyens marquants de Hull.

Le notaire Labelle, président de la société St Jean Baptiste, sous les auspices de laquelle la conférences a été donnée, présidait. La fanfare E. B. Eddy a fait de l'excellente musique.

Bryson Graham et Cie.

—La maison Bryson, Graham et Cie vient de publier son catalogue annuel, qui surpasse tout ce qui a été fait à Ottawa dans ce genre. Ce catalogue a 266 pages et contient une moyenne de quatre jolies vignettes par page. Il y a un index et de cette manière les informations nécessaires peuvent être facilement trouvés. Le catalogue a été fait sous la direction de M. Aly. Howard agent d'annonces de cette populaire maison de commerce. Sur la première page de cet ouvrage, il y a la devise de la maison. « Par une industrie honnête, nous espérons augmenter notre clientèle. » Tout le catalogue a été fait à Ottawa.

Recherches Historiques

Sommaire de la livraison de mars : Notre-Dame du Lac Saint Jean (Roberval), R.; Pierre Kalm au Canada, Pierre-Georges Roy; Le morcellement des propriétés, l'abbé L. E. Bois; Armes des lieutenants-Gouverneurs de Québec, E. G.; Le lutin, Sylva Clapin; La Boujonnerie, Benjamin Sulte; Les noyaux, Régis Roy; La mort de lord Sydenham, H. J. Morgan; Adelsheim, J. E. R.; Les poètes dans nos églises, Gustave Oumet; Le naufrage de l'«Africaine», George Johnson; Irlandais, « Bas de Soie », C. G.; Discours de Chateauguay, Benjamin Sulte; Patriotes ou Martyrs, E. M.; Dorion, l'«Enfant Terrible», D.; Le fondateur de Terrebonne, J.-C. Auger; Les « bonnes années, Benjamin Sulte; Thomas Pichon, Régis Roy; Le mot «grry-mander», Sylva Clapin; L'amnésie de 1838, F.-J. Audet; Questions; Bibliothèque Canadienne, etc., etc.


On peut se procurer gratuitement une livraison spécimen des *Recherches Historiques* en s'adressant au directeur de la Revue, Pierre-Georges Roy, 9, rue Wolfe, Lévis.

Pour Chapelets des RR. PP

Croisiers, Médailles et Petits Chapelets de St. Antoine, Timbre-poste oblitérés. Ecrivez à Agence l'Ecole Apostolique de Bethléem, No 123 rue Shaw, Montréal, P. Q.

MM. McLarty et Bishop de cette ville viennent d'ouvrir une manufacture de sucrerie et bonbons de toutes sortes au No 152 rue Principale. Tous les bonbons sont purs et ne renferment rien qui peut nuire à la santé. Cette nouvelle industrie emploie plusieurs personnes.

Hull avait besoin d'une industrie de ce genre depuis longtemps. Les marchands et les restaurateurs devraient encourager ces messieurs qui n'ont rien épargné pour doter Hull d'une industrie de première classe. Dans quelques jours, ils ajouteront les pâtisseries et les gâteaux de toutes sortes qui seront offerts tous les jours au public à des prix très modérés. En gros et en détail.



Les Dames Se Disent

Entre elles quels éminents services leur rendent les

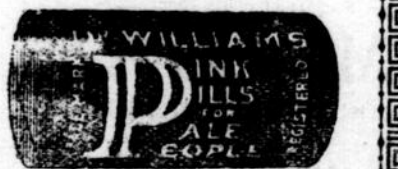
Pilules Roses du Dr Williams. LES MAUX DE TETE et des MAUX DE REINS qui viennent, attendus ou inattendus, sont chassés comme par enchantement, et le bon sang rouge fait par les

Pilules Roses du Dr Williams pour Personnes Pâles se fait jour dans les joues roses et les yeux vifs et brillants de celles qui les emploient. Ces pilules ne sont pas un purgatif; au lieu d'ôter de la force elles en donnent; elles agissent directement sur le sang et les nerfs; donnent de la vigueur au corps; régularisent les fonctions, et rendent la santé et la force aux femmes après les efforts stériles des médecins. Les mères qui ont à coeur le bien-être de leurs jeunes filles pendant le temps de leur croissance, leur font prendre les Pilules Roses du Dr Williams.

SUR LE DECLIN.

Mme W. Goodwin, d'Argyle Sound, N. E., dit :—«Après la naissance de mon premier enfant j'étais en mauvaise santé et incapable de recouvrer ma force perdue. J'avais une douleur aiguë dans le côté et le poumon droit qui me rendait la respiration presque impossible. J'avais une mauvaise toux jour et nuit, et des sueurs nocturnes et, à mon réveil, je me trouvais très faible. J'étais blême et mon appétit avait disparu complètement. Tous mes amis croyaient que j'allais mourir. Notre médecin de famille me soigna longtemps, mais ma santé ne s'améliorait pas. Alors des amis me conseillèrent de prendre des Pilules Roses du Dr Williams. Je suivis leur conseil, j'achetai de ces pilules et j'en pris jusqu'à ce que ma santé fût tout à fait rétablie. Je suis sincèrement convaincue que les Pilules Roses du Dr Williams m'ont sauvé la vie.»

L'étonnant succès de ce remède à suscité des contrefaçons et des imitations frauduleuses qui n'ont jamais fait de bien à personne. Refusez tout paquet qui ne porte pas au long le nom : «**Pilules Roses du Dr Williams pour Personnes Pâles.**» Les paquets ressemblent à la vignette ci-contre, et l'impression sur l'enveloppe est en rouge. En vente chez tous les marchands, mais en cas de doute, adressez-vous à la Compagnie des Rémedes Williams, Brockville, Ont., et vous recevrez franc de port, une boîte pour 50 cts., ou 6 boîtes pour \$2.50.



UN DOCUMENT INÉDIT

Au sujet de Sam Parslow

On nous communique l'intéressant document suivant qui a été le dernier effort tenté pour sauver la vie de ce pauvre Parslow.

Cette pièce inconnue du public jusqu'aujourd'hui a été présentée au ministre de la justice par le devocé défenseur de Parslow, M. J. A. C. Ethier :

Nous soussignés, médecins, ayant été requis par les conseils de la défense dans la cause de la Reine vs Samuel Parslow, condamné à mort le 28 décembre 1898, après avoir été trouvé coupable de complicité avec Cordelia Viau, d'examiner l'état psychologique de dit Samuel Parslow déclarons :

Qu'après avoir suivi les phases du procès, pris communication de la preuve, examiné et interrogé le dit Parslow nous avons constaté qu'il était d'un caractère très doux et très paisible, honnête, sans aucun mauvais antécédent et n'ayant aucune propension naturelle à la violence et au crime d'un esprit faible et d'un caractère sans énergie, en prenant en considération que, malgré que la femme Cordelia soit la cause immédiate de la situation dans laquelle il se trouve actuellement, il a déclaré en notre présence sur notre interrogatoire, qu'il aime cette femme à un degré tel qu'il serait prêt à l'épouser et que même il préférerait monter sur l'échafaud avec elle plutôt que de l'y voir mourir seule, et d'autres dires du même genre démontrant d'une manière irrécusable le contrôle absolu que cette femme a pu prendre sur lui.

Nous considérons que nous trouvons en présence d'un de ces drames assez fréquents et si nombreux dans les annales médicales dans lesquels une femme tenace et énergique réussit à entraîner un homme même honnête et d'un caractère plus énergique que ne l'est celui du condamné en cette affaire et en fait son esclave au point de lui faire oublier tous ses devoirs, sa dignité d'homme et de citoyen et l'amène à commettre pour elle des folies et même des crimes, et dans tel cas nous pouvons affirmer qu'il s'agit d'une personne froide et rusée qui attache à son char un être faible, sans défiance, sans expérience de la vie en se servant de tous les moyens que la nature et la perversité ont mis à sa disposition et nous concluons :

Que d'après les faits et circonstances auxquels nous avons précédemment référés, Sam. Parslow doit être considéré comme étant dans la catégorie de ceux que la Science appelle « Suggestionnés » et qu'il s'est trouvé pris dans un cercle dont il n'a pu sortir, qu'il s'est révolté souvent, mais qu'un ordre, un regard et un désir même de cette femme fatale ont suffi à le faire se plier et à suivre sa volonté comme un fauve approivoisé sous le regard de sa dompteuse.

Il est évident que le condamné sous cette affluence néfaste, indéfinissable et souvent constatée à tout oublié, son passé, ses principes, sa famille et ses devoirs, à peu près comme l'hypnotisé dans la volonté de l'hypnotiseur.

Or, dans l'opinion des psychologues les plus éminents la suggestion a une telle puissance qu'elle peut conduire fatalement le suggestionné à commettre même un crime quand la volonté de celui qui domine le veut ainsi.

Nous sommes donc d'opinion que dans le cas actuel, sans la présence de l'influence néfaste de la femme, Parslow n'aurait jamais même eu l'idée ou la pensée de participer au crime dont la justice lui a donné compte, que c'est un suggestionnable et qu'il a été suggestionné dans le sens et la manière que les Auteurs l'expliquent, qu'il ne peut être tenu responsable de l'acte commis au même degré que son complice, que son cas est tel que sa responsabilité est atténuée au point qu'il ne devrait pas payer de sa tête le crime pour lequel il a été condamné.

- J. A. B. LAMARCHE, M. D.
- Professeur à l'Université Laval.
- A. MARIEN, M. D.
- Professeur agrégé à l'Université Laval.
- N. FAFARD, M. D.
- Professeur à l'Université Laval.
- A. ETHIER, M. D.
- Interne en chef à l'Hôpital Notre-Dame
- HENRI PREVOST, M. D.

Je soussigné, médecin de la prison commune du district de Terrebonne, ayant sous mes soins, depuis près d'un an le nommé Parslow, que j'ai eu l'occasion d'étudier et d'observer tous les jours, déclare corroborer, dans toutes ses parties, le rapport ci-haut et d'autre part écrit.

U. FORGET, M. D.

LE CONTREFAIT

Dans le numéro de mars de *La Bonne Littérature Française*, que nous venons de recevoir, Nous avons noté le superbe Roman de Mille mars «Le Contrefait», un drame de famille, d'un intérêt poignant, qui ne peut manquer d'intéresser le lecteur. «Le contrefait» lui-même, est un fils de famille, difforme dès sa naissance mais d'une haute intelligence, qui le rend aimable. Il est sur le point d'atteindre le bonheur par l'amour d'une belle et pure jeune fille quand il succombe aux machinations de sa belle mère qui convoite son héritage. Ce beau numéro en vente partout à 10 c sera expédié à toute adresse sur réception, 1608 Rue Notre Dame Montréal Can.

Bien recommandé.

Dans les affections persistantes de poitrine, comme dans le traitement des bronchites chroniques, le BAUME RHUMAL est recommandé comme supérieur à tous les remèdes existant.

ON DEMANDE une bonne servante dans une famille canadienne. Bons gages. S'adresser au No 823, rue Somerset, Ottawa.

LA PROROGATION

Le discours du trône

Listes des bills sanctionnés

Son Honneur le lieutenant-gouverneur, accompagné de son aide-de-camp, le major Sheppard, est arrivé à huit heures précises hier soir, à la Chambre du Président du Conseil Législatif, et à 8.30 hrs. précises, Son Honneur prenait place sur son trône dans la Chambre Haute. Le lieutenant-gouverneur avait à ses côtés les Hons. M.M. Marchand, Robidoux, Duffy et Sheehy et était entouré d'un brillant état-major de la milice canadienne, composé du lieutenant colonel Wilson, des lieutenants colonels White, Evanturel et Jones, des majors Benson et Hudon, des capitaines Ouellet, O'Farrel, Dessaint, Roy, et des lieutenants Ashmead, Belleau, Mattie et Rinfret. Vu l'heure avancée il y avait peu de spectateurs. Parmi les dames on remarquait Mme et Mlle Jetté, Mme Archambault, Mme R. Turner et Mme McCorkill qui occupaient des sièges à droite et à gauche du trône du président.

Le greffier de l'Assemblée Législative donna lecture des bills suivants qui ont été votés pendant cette session :

- B—Loi concernant la police provinciale.
- D—Loi légalisant certains enregistrements faits dans le bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement d'Argenteuil.
- E—Loi amendement l'article 599 du Code de procédure civile.
- F—Loi modifiant de nouveau la loi concernant la Cour de Circuit du district de Montréal.
- G—Loi amendement le Code civil, relativement au remplacement des registres de l'état civil perdus ou détruits.
- I—Loi amendement le Code du notariat.
- J—Loi amendement la loi concernant la constitution de la Cour Supérieure.
- K—Loi amendement le Code de procédure civile.
- M—Loi amendement l'article 26 des statuts refondus.
- N—Loi amendement l'article 1220 du Code civil.
- O—Loi amendement la loi concernant l'assistant greffier du conseil législatif.
- 8—Loi concernant certains enfants immigrants.
- 9—Loi de l'instruction publique.
- 10—Loi amendement la loi concernant l'inspection des compagnies d'assurance et autres compagnies.
- 11—Loi amendement la loi concernant les sociétés de secours mutuels et les sociétés charitables.
- 12—Loi validant certains actes de transport d'immeubles sujets au droit imposé par l'article 1191 à des statuts refondus et ses amendements.
- 13—Loi concernant le secrétaire du registraire.
- 14—Loi relative au délai accordé pour compléter les travaux sur certains chemins de fer, ainsi qu'à certaines subventions aux chemins de fer.
- 19—Loi amendement la loi électorale de Québec, 1895.
- 21—Loi amendement la loi concernant les compagnies d'assurance.
- 22—Loi amendement le Code municipal.
- 23—Loi amendement la loi concernant les sociétés d'agriculture.
- 24—Loi amendement la loi concernant les asiles d'aliénés.
- 25—Loi amendement la loi des licences de Québec.
- 26—Loi concernant l'asile de la Longue Pointe.
- 27—Loi amendement la loi électorale de Québec, 1895.
- 28—Loi amendement la loi concernant les chemins de fer, relativement au paiement de certaines dettes de construction et à la vente de ces chemins en certain cas.
- 29—Loi validant certains transports de biens des successions sujettes aux droits imposés par l'article 1191b des statuts refondus.
- 30—Loi amendement la loi concernant les terres publiques.
- 31—Loi constituant en corporation la Société ecclésiastique de Secours Mutuels du Sacré-Coeur de Jésus, dans le diocèse de Chicoutimi.
- 32—Loi érigeant en municipalité distinctes et séparées la paroisse de St. Elie d'Orford, dans le comté de Sherbrooke.
- 33—Loi amendement les lois concernant la corporation de la cité de Québec.
- 34—Loi constituant en corporation l'Union des Mouleurs de Montréal.
- 36—Loi modifiant la charte de la cité de St. Henri.
- 37—Loi amendement la charte de la cité de Sherbrooke, 55-56 Victoria, chapitre 51.
- 38—Loi autorisant le barreau de la province de Québec à admettre Henri Laurier au nombre de ses membres après examen.
- 39—Loi autorisant et ratifiant le règlement No 136 des règlements de la ville Salisbury de Valleyfield, ac-

- cordant une commutation de taxes à la compagnie dite "The Montréal Cotton Company."
- 40—Loi autorisant la Chambre des Notaires de la province de Québec, à admettre Léon Trudeau à la pratique du notariat, après examen.
- 42—Loi concernant la reconstruction de l'Eglise de la paroisse Saint-Jean-Baptiste de Montréal et le paiement de la dite reconstruction.
- 43—Loi définissant et amplifiant les pouvoirs de la "Montréal Loan and Investment Company."
- 44—Loi déclarant définitive, mais sujette à certaines substitutions et aux articles 101 et 102 du Code civil, la possession par Antoine Philippe-Eugène Panet des immeubles légués à Joseph-Félix-Lussier Panet par feu Félix Lussier et Angélique Deschamps.
- 45—Loi constituant en corporation la ville de Windsor Mills.
- 46—Loi concernant la vente de certains droits de mine appartenant aux enfants mineurs Allyn.
- 47—Loi amendement la loi 56 Victoria 78, constituant en corporation la "Lake Mégantic Pulp Company."
- 48—Loi amendement la loi constituant en corporation la ville de Victoriaville.
- 49—Loi concernant le village de Verdun.
- 50—Loi autorisant Prosper-Cyprien Baunier à exercer la profession de chirurgien dentiste dans la province de Québec, après examen.
- 53—Loi autorisant le barreau de la province de Québec à admettre Léopold Guérin au nombre de ses membres, après examen.
- 54—Loi refondant la loi constituant en corporation la Fraternité du Tier-Ordre de Saint-François d'Assise de Montréal.
- 55—Loi amendement la loi constituant en corporation les syndicats apostoliques des Pères Franciscains de l'Observance.
- 56—Loi amendement la loi concernant les commissaires des écoles de la municipalité de la ville de Westmount et les taxes scolaires de la dite ville.
- 57—Loi amendement la loi autorisant les commissaires d'écoles pour la municipalité de la cité de Saint-Henri, dans le comté d'Hochelega, à émettre des obligations.
- 58—Loi amendement la loi 58 Victoria, chapitre 64, constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer Châteauguay et Nord.
- 59—Loi revisant et refondant la charte de la cité de Montréal.
- 60—Loi constituant en corporation le "Loyola College".
- 61—Loi autorisant le barreau de la Province de Québec à admettre Jean-Alfred-Simon Lapointe au nombre de ses membres après examen.
- 63—Loi constituant en corporation la "Provincia Trust and Agency Company."
- 65—Loi refondant les lois organiques de la corporation de la ville de Farnham.
- 66—Loi autorisant le barreau de la province de Québec, à admettre Henri Bourassa au nombre de ses membres.
- 67—Loi concernant la division d'enregistrement du comté Labelle.
- 68—Loi concernant l'émission d'obligations par la "Merchant's Cotton Company."
- 69—Loi amendement la charte de l'Association St-Jean Baptiste de Montréal.
- 70—Loi concernant la succession Joël Leduc.
- 71—Loi amendement les lois concernant la compagnie de chemin de fer urbain de Montréal.
- 72—Loi consolidant les lois relatives à la "Windsor Hotel Company of Montréal."
- 73—Loi amendement la loi constituant en corporation la "Montréal Protestant House of Industry and Refuge."
- 74—Loi amendement les lois concernant la ville de Lachine.
- 75—Loi constituant en corporation le "Builders Exchange."
- 77—Loi concernant la succession de Dame Anne Kelley.
- 79—Loi ratifiant et confirmant un certain règlement de la ville de Magog.
- 80—Loi concernant la succession de Jean Guillet dit Tourangeau.
- 83—Loi amendement la loi de pharmacie de Québec.
- 86—Loi amendement la loi relative aux dentistes.
- 87—Loi relative aux subventions accordées aux manufacturiers par les corporations municipales.
- 88—Loi amendement la loi constituant en corporation l'Association des architectes de la province de Québec.
- 95—Loi concernant la division du comté de Pontiac pour les fins municipales et d'enregistrement.
- 100—Loi amendement l'article 1618 des Statuts refondus de la province de Québec.
- 103—Loi amendement l'article 2250 du Code civil.
- 110—Loi amendement la Loi constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de la Vallée de la Chaudière.

111 Loi amendement de nouveau la charte du chemin de fer Québec Central.

112 Loi concernant la paroisse du Saint-Enfant-Jésus de Montréal.

114 Loi amendement la loi constituant en corporation la cité de Sorel.

115 Loi amendement la loi constituant en corporation la "Shawinigan Water and Power Company."

118 Loi constituant en corporation "The Civic Investment Company."

120 Loi amendement les lois concernant la ville de Longueuil.

122 Loi amendement la loi constituant en corporation la ville de Summerlea.

123 Loi concernant la succession de feu Charles Lamothé.

125 Loi incorporant l'Association des Barbiers de la province de Québec.

126 Loi constituant en corporation le "Catholic High School of Montréal."

132 Loi amendement le Code civil, relativement au privilège des voyageurs, bûcherons et autres.

137 Loi amendement la loi concernant les ingénieurs civils.

140 Loi amendement l'article 4762 des Statuts refondus de la province de Québec.

143 Loi amendement l'article 4404 des Statuts refondus.

148 Loi concernant la conciliation.

149 Loi amendement l'article 1651 des Statuts refondus concernant les sociétés d'agriculture.

150—Loi modifiant la loi concernant les corporations de ville.

158—Loi amendement la loi concernant le département du trésor.

Alors, l'hon. Orateur de l'Assemblée Législative a adressé la parole à Son Honneur le lieutenant-gouverneur et à présenté à Son Honneur pour qu'elle veuille y donner sa sanction un bill intitulé :

62—Acte octroyant à Sa Majesté les deniers requis pour les dépenses du gouvernement, pour les années fiscales expirant le 30 juin 1899, et le 30 juin 1900, et pour d'autres fins du service public.

A ce bill la sanction royale a été donnée dans les termes suivants :

Au nom de Sa Majesté, le lieutenant-gouverneur remercie ses loyaux sujets acceptés leur bienveillance et sanctionne ce bill.

Après avoir sanctionné ces différents projets de loi, Son Honneur le lieutenant-gouverneur prononce le discours qui suit :

Honorables Messieurs du Conseil Législatif,

Messieurs de l'Assemblée Législative.

J'éprouve une satisfaction réelle à vous témoigner ma haute appréciation des importants travaux législatifs que vous venez de terminer. La diligente application que vous avez apportée à l'accomplissement de vos devoirs publics est une garantie de l'efficacité des lois que vous venez de soumettre à ma sanction.

Messieurs de l'Assemblée Législative.

Je vous offre mes plus sincères remerciements pour la générosité avec laquelle vous avez bien voulu voter à Sa Majesté les subsides nécessaires au service public durant la prochaine année financière.

Honorables Messieurs du Conseil Législatif,

Messieurs de l'Assemblée Législative,

Je me fais un devoir, au moment de clore cette session, de vous offrir mes vœux les plus sincères pour le bonheur et la prospérité de vos familles, et je prie le Tout-Puissant de continuer à vous inspirer les sentiments généreux et patriotiques dont vous avez fait preuve jusqu'ici, afin que vous puissiez faire bénéficier la population de cette province de tous les avantages d'une sage législation.

Les anarchistes

Prétendent parvenir à la destruction de la société; une chose qu'ils arriveront pas à détruire, c'est la réputation du BAUME RHUMAL elle est trop solidement assise. 31

PROVINCE DE QUÉBEC }
DISTRICT D'OTTAWA }

COUR DE CIRCUIT

Cour de Circuit dans et pour le comté d'Ottawa, à Papineauville.

Dame Henriette Bourassa, épouse séparée de biens de Hector Chauvin, avocat de Monte-Bello, dans le district d'Ottawa.

Demanderesse,

Dame Alice Fahey, épouse séparée de biens de Patrick Murphy, absent de cette province, ce dernier pour autoriser sa dite épouse aux fins des présentes.

Défendeurs,

Il est ordonné aux défendeurs de comparaître dans le mois.

Papineauville, 6 mars 1899.

F. DE VARENNES.
Greffier de la dite Cour.

Canton Guigues. Règlement No 13.

PROVINCE DE QUÉBEC }
MUNICIPALITÉ DU CANTON GUIGUES }

RÈGLEMENT No 13 CONCERNANT UN EMPRUNT DE DEUX MILLES PIASTRES COURANT (\$2000.00) PAR CETTE MUNICIPALITÉ.

A une Session ajournée du conseil Municipal du canton Guigues tenue au lieu ordinaire des Séances du conseil Samedi le quatre Mars Mil huit cent quatre-vingt-neuf conformément aux dispositions du code Municipal de la Province de Québec à laquelle session sont présents Monsieur le Maire Joseph Brien et Messieurs les conseillers Eusèbe Gauthier, Narcisse Paquin David Cadieux et Adam Burwash formant quorum du dit conseil sous la présidence de Monsieur le Maire.

Il est ordonné et statué par règlement du conseil comme suit.

ARTICLE PREMIER

La corporation du canton Guigues ayant besoin d'une somme de deux mille piastres courant (\$2000.00) pour acquitter les dettes de la corporation et pour aider à la confection des ponts et des routes des Rangs Cinq, Six, Sept et huit régulièrement verbalisés entre les lots Nos 11 et 12 des dits Rangs dans cette Municipalité, dont les susdits travaux devant être exécutés dans le courant de la présente année a décidé de faire un emprunt.

ARTICLE DEUXIÈME

En conséquence Monsieur Joseph Brien Maire de cette Municipalité est par le présent spécialement autorisé d'emprunter au nom de cette municipalité une somme de deux mille piastres courant (\$2000.00) de toute personne société, ou corporation qu'il jugera à propos, à un taux d'intérêt n'excédant pas cinq pour cent par année payable annuellement, le dit emprunt remboursable dans le cours de dix ans, avec le privilège par cette corporation de le rembourser par versements de mille piastres en donnant trois mois d'avis au prévenu en conséquence, de signer tous actes et documents nécessaires pour effectuer le dit emprunt.

ARTICLE TROISIÈME

Une taxe annuelle de cent quarante piastres (\$140.00) est par le présent imposée sur les Biens-fonds imposables de cette municipalité pour payer l'intérêt du dit emprunt et comme fonds d'amortissement d'icelui.

(Signé) JOSEPH BRIEN
MAIRE.

(Signé) L. ISRAEL FOISY
SECRETÉAIRE-TRÉSORIER.

PROVINCE DE QUÉBEC }
MUNICIPALITÉ DU CANTON GUIGUES }

Je soussigné L. I. Foisy secrétaire-Trésorier domicilié au canton Guigues certifie sous mon serment d'office que ce qui précède est une copie conforme au Règlement No. 13, passé par le conseil de cette municipalité aux jour mois et an ci-dessus mentionnés dans le dit Règlement.

L. ISRAEL FOISY
SECRETÉAIRE-TRÉSORIER

AVIS PUBLIC

PROVINCE DE QUÉBEC }
MUNICIPALITÉ DU CANTON GUIGUES }

AUX PROPRIÉTAIRES DE BIENS-FONDS IMPOSABLES DE CETTE MUNICIPALITÉ.

AVIS PUBLIC est par le présent donné par moi L. Israël Foisy Secrétaire-Trésorier que tous les propriétaires de Biens-fonds imposables de cette municipalité sont par le présent convoqué en assemblée publique par le conseil de cette municipalité au lieu ordinaire des séances du dit conseil pour vendredi le 31e jour du présent mois de mars à dix heures A. M., pour l'approbation du Règlement No 13 passé par le dit conseil à sa séance qui a eu lieu le quatre de ce mois concernant un emprunt de deux mille piastres à faire par cette municipalité.

Donné à Guigues ce huitième jour de mars 1899.

L. ISRAEL FOISY
SECRETÉAIRE-TRÉSORIER.

Défense d'avancer

AVIS est par la présente donné que je ne serai pas responsable des dettes contractées en mon nom par mon épouse Oliva Rocque qui a laissée le toit conjugal de son consentement.

Hull, 15 mars 1899.

GEO. E. BERTHAUME.

POLYNICE OIL
REMEDE FRANÇAIS

A l'usage externe, connu de l'univers entier pour son efficacité merveilleuse et incontestable.

Adopté dans les Hôpitaux de Paris, Europe et Etats Unis.

Guérison Pour : Phumatisme, Lumbago, Névralgie, Dyspepsie et autres maladies inflammatoires.

VILLE DE MONTREAL, CANADA.
EXPERIENCES FAITES A L'HOPITAL CIVIL.

Il me fait plaisir, après m'être rendu compte de l'efficacité physiologique et thérapeutique de Polynice Oil de lui donner mon attestation d'une manière consciencieuse.

En maintes et maintes circonstances depuis l'automne dernier j'ai assisté à l'application de Polynice Oil, soit dans le cas de rhumatisme, d'inflammation de poumons, dyspepsie, etc., et vraiment, tout médecin que je suis, je dois m'incliner et dire bien sincèrement que j'ai été chaque fois émerveillé de l'efficacité si prompt et de la cure radicale des maladies ci-haut mentionnées.

Je dois dire en outre que cette spécialité si efficace n'a aucun effet délétère quelconque.

(Signé) DR NAIRNE BLACKBURN,
Médecin de l'Hôpital Civil, Montréal.

Colonel Hughes, chef de police, Montréal—Je puis recommander Polynice Oil aux personnes atteintes de rhumatismes. J'ai pu me rendre compte personnellement de son efficacité que je ne saurais trop louer.

(Signé) G. HUGHES, Colonel.

Le Dr Gadbois, rue Cadieux, Montréal, dit :

Les nombreux cas de rhumatisme et d'autres maladies que j'ai vu guérir par Polynice Oil me permettent de dire que cette nouvelle découverte médicale française n'a pas besoin de recommandations. Elle se recommande d'elle-même par son efficacité, et lorsqu'elle sera mieux connue, sera employée dans presque toutes les maladies.

M. Charbonneau, hôtelier, coin des rues Fortier et Cadieux, Montréal : Qu'il me suffise de dire, comme je suis prêt à l'attester sous serment que je considérais mon fils, âgé de 20 ans, comme perdu, en effet il gardait la chambre depuis six semaines et il était resté 22 jours pour ainsi dire sans manger. Je l'ai fait soigner par le traitement Polynice Oil; trois jours après il quittait la chambre et après une huitaine de convalescence il était complètement guéri. A cette déclaration sincère et heureuse que je suis de la faire, j'ajoute que Polynice Oil dont l'efficacité est si merveilleuse devrait être appelée à remplacer tout les médicaments, ainsi on éviterait bien des souffrances aux malades et des dépenses inutiles.

(Signé) CHARBONNEAU, Hôtelier.

M. Leduc, banquier, 56 rue St. Jacques, Montréal : Je soussigné déclare et certifie vu'étant atteint de rhumatisme aigu et inflammatoire me retenait au lit depuis plus de trois semaines et me mettait dans l'impossibilité de remuer ni bras ni jambes, j'ai eu recours à Polynice Oil. Vingt-quatre heures après l'application j'ai été débarrassé des douleurs atroces desquelles je souffrais depuis le commencement de cette terrible maladie, et j'ai pu dès le lendemain continuer à vaquer à mes occupations journalières, étant complètement guéri. Je ne saurais trop recommander à toutes les personnes atteintes de rhumatisme de recourir à Polynice Oil dont l'efficacité est merveilleuse.

(Signé) A. LEDUC, Banquier.

John Hopkins University,
Baltimore, 5 avril 1897.

Les expériences faites ici à l'hôpital avec Polynice Oil et dont j'ai été témoin, ayant très bien réussi, je recommande ici ce remède dans tous les cas de rhumatisme.

(Signé) DR F. L. ROGER.

Envoi franco par la Poste contre 50 cents en mandat poste.

DR. A. ALEXANDRE,
1218, G St, N. W. Washington, D. C.
Spécialiste de Paris.

Exigez sur chaque flacon le nom de l'adresse ci-dessus, il se fait et se vend beaucoup d'imitations. Prière de les signaler Récompense.

THE OTTAWA ELECTRIC CO

T. AHEARN, president. Hon. E. H. BRONSON, vice-pres.
J. W. McRAE, Directeur-gerant

Lumière à Arc
Lumière à Incandescence
Pouvoirs Électrique pour Moteurs
Poeles, éventsails, etc.

Installation présente :-

Lampes à Arc	650
Lampes à Incandescence	70,000
Pouvoir électrique	400

Electroliers, abats-jour, etc. dans les derniers goûts

Bureau : Block Ruess, L.
A. A. Dion, Sup.-General. D. R. Street, Sec.-Tres.
Bureau à Hull, 154, rue Principale.

ARRAPAHO!

Le Véritable BAUME
Des Montagnes Vertes

Un remède sûr, certain et rapide pour toutes sortes de maux et douleurs nerveuses et inflammatoires. Il n'a pas d'égale. Son action sur les nerfs est merveilleuse. Il arrête les douleurs comme par enchantement. Il devrait être dans toutes les familles, parce qu'il est vraiment un médecin dans votre maison. Il procure un soulagement immédiat. Essayez-le ?

Pour la Grippe, Rhumatisme et Dyspepsie

Des milliers de personnes souffrantes ont immédiatement recours aux Remèdes Sauvages de Geo. TUCKER, l'Herboriste Pratique, 437 rue Craig Montréal. M. JOSEPH MOULIN, est le seul représentant de la Cie. du Baume des Montagnes Vertes, Résidence : Hôtel Commercial, Hull, P. Q. Le public peut avoir confiance en lui. Allez le voir sur ces avis.

IL FAUT ALLER CHEZ
J. R. McNEIL,
LE TAILLEUR POPULAIRE

POUR : UN HABILLEMENT DE PREMIERE CLASSE
POUR : COUPE GARANTIE ET FINI PARFAIT

203 RUE SPARKS OTTAWA ONT.

CARTES PROFESSIONNELLES.

AVOCATS

ROCHON ET CHAMPAGNE
VOCATS.
A. Rochon, C.R. L. N. Champagne M.P.,
No. 214 Rue Principale.

MAJOR & GOYETTE
AVOCATS
B. Major M. P. P.—
H. A. Goyette

AYLEN & DUCLOS,
AVOCATS, Etc., Etc.
Pour la Province de Québec

BUREAUX: Carleton Chambers, rue
Sparks, Ottawa, Ont., et 230 rue
Principale, Hull, Qué.

J. BROOKE,
AVOCAT
163 Rue Principale.
N. B.—ARGENT A PRÉTER

NELLIS & MONK
Avocats, Procu e Notaire
22 RUE METCALFE
OTTAWA

NAPOLEON CHAMPAGNE
AVOCAT
No 228 Rue Principale,
Hull, Qué.

J. E. E. LEONARD, L. L. B.,
AVOCAT
77, rue St-Jacques
Montréal

P. FORAN, M. A., Q. C.,
AVOCAT
226 Rue Principale,

McCONNELL, B. C. L.
AVOCAT
146, Rue Principale.

X. TALBOT,
AVOCAT
Bloc Goyette, Rue Principale.

M. McDUGALL, C. R.
AVOCAT
Ma face du Palais de Justice, 234 Rue Principale
Hull.

GEO. C. WRIGHT,
AVOCAT
Principale, Hull, Telephone No. 1173
Argent à Prêter.

L. LEDUC, L. L. B.
AVOCAT
STE-SCHOLASTIQUE
District de Terrebonne, P. Q.

MEDICINS

Dr ALEX OUMET
No 111 RUE PRINCIPALE
HULL.

Dr S. P. COOKE
Occupera à l'avenir son bureau et sa résidence
privée au No 277 rue Sparks, coin de la rue Bay,
Ottawa.

Dr URGEL ARCHAMBAULT
Médecin-chirurgien, gradué « cum laude » de l'Uni-
versité Laval de Québec, a détaché son bureau de
la rue Brewery à l'ancien bureau de M. C. B. Major,
avocat, No 126 rue rincipale, coin de la rue Duke,
Hull.

DR. J. U. DELISLE
MEDECIN-DENTISTE
No. 109 Rue Principale, Hull.
(Porte voisine du Dr. Oumet.)

Le plus grand soin sera apporté dans la confection
des dentiers, des obturations en or, en argent et en
platine, dentiers sans palais, couronnes en or ou en
porcelaine.

Une visite est sollicitée.
B. S. STACKHOUSE B. J. STACKHOUSE
D. D. S., L. D. S. D. D. S., L. D. S.

DR. STACKHOUSE & FILS
DENTISTES.
BUREAU:—Près du bureau de Poste
rue Principale, Hull, 27 Oct. 18.

CONTRACTEURS
Viau et Lachance
ENTREPRENEUR
HULL, QUE'

JOS. BOURQUE
ENTREPRENEUR
Etablissements Publics, Eglises, Couvents
Collèges, une spécialité.
RUE ALMA, HULL, QUE.

J. ALDICE CHAUSSÉ
Arolitecote
(Mesureur et Evalueur)
6 RUE SEAW.
Coin de la rue Ste.Catherine
MONTREAL

NOTAIRES
F. A. LABELLE.
NOTAIRE
No. 204 Rue Principale.

AVIS

AVIS est donné par le présent que
la Compagnie de chemin de fer
d'embranchement Portage du Fort et
Bristol s'adressera au parlement du
Canada, à sa prochaine session, afin
d'obtenir un acte pour déclarer la dite
Compagnie de chemin de fer d'embranchement
Portage du Fort et Bristol un corps
politique et incorporé sous la
juridiction du parlement du Canada, et
les travaux et l'entreprise de la Com-
pagnie un ouvrage à l'avantage général
du Canada; aussi pour autoriser le
prolongement de la ligne du dit chemin
de fer à partir d'un point à ou près du
village de Quyon, dans le comté de
Pontiac et traversant les townships
d'Onslow, Eardley et Hull-Sud jusqu'à
la cité de Hull, dans la province de
Québec, et à tous points reliant les
cités d'Ottawa et Hull, avec pouvoir
de conclure des conventions de passa-
ge sur les dits points pour entrer dans
la cité d'Ottawa, et d'acquiescer les droits,
immunités, travaux et abords de la
Compagnie de pont Des Chênes, et de
construire une ligne de chemin de fer
partant d'un point à ou près des rapids
Des Chênes, dans le township de
Nepean, jusque dans la cité d'Ottawa;
aussi avec pouvoir d'ériger un pont de
chemin de fer et de trafic général sur
la rivière Ottawa à ou près du village
du Portage du Fort, dans la province
de Québec, jusqu'au côté opposé de la
rivière dans la province d'Ontario,
avec les abords nécessaires pour l'usage
des chemins de fer, chars urbains,
tramways, voitures et piétons, avec
pouvoir de prélever des péages pour le
passage des chars, voitures et piétons,
tous ces péages seront sujets à l'appro-
bation du Gouverneur en conseil, et
n'excéderont pas vingt-cinq centins
pour le passage de chaque voiture
tirée par deux chevaux, et quinze cen-
tins pour chaque voiture tirée par un
cheval, et deux piastres pour chaque
char; et la hauteur des chevalets ou des
arches du dit pont sera d'au moins
vingt pieds, et l'intervalle entre les
culées ou piles sera d'au moins cent
pieds; aussi pour autoriser le prolongement
de la ligne du dit chemin de
fer par les townships de Ross, West
meath et Pembroke dans le comté de
Renfrew, dans la province d'Ontario
jusqu'à la ville de Pembroke; aussi
avec pouvoir de se raccorder et faire
des arrangements de parcours avec tous
autres chemins de fer situés dans un
rayon de trois milles de toute partie du
dit chemin de fer; et pour d'autres
fins.

PERKINS ET FRASER,
Solliciteurs de la Compagnie de
chemin de fer d'embranchement
Portage du Fort et Bristol.
Ottawa, 25 janvier 1899.

AVIS

LA Compagnie de chemin de fer
Pontiac et Junction du Pacifique
s'adressera au parlement du Canada, à
sa prochaine session, afin d'obtenir un
acte prorogeant les délais pour com-
mencer et compléter ses prolongements
déjà autorisés — (1) de son terminus
actuel à Waltham jusqu'au Sault Ste-
Marie via Pembroke, (2) de son termi-
nus actuel à Waltham, dans une direc-
tion nord-ouest jusqu'à un point dans
le comté de Pontiac, et (2) de son ter-
minus actuel à Aymer jusqu'à un
point dans Hull, et de là sur la rivière
Ottawa jusqu'à Ottawa; et aussi pour
commencer et compléter les ponts dont
la construction est autorisée sur la
rivière Ottawa à l'île aux Allumettes,
pour autorisation de construire des em-
branchements partant de sa ligne
principale et ses prolongements,
et pour d'autres fins.

A. FERGUSON,
Solliciteur de la dite compagnie.
Daté ce 25 janvier 1899.

AVIS

UNE demande sera faite au parle-
ment du Canada, à sa prochaine
session par la Compagnie de chemin de
fer Ottawa et Gatineau, à l'effet d'ob-
tenir un acte prorogeant le délai pour
compléter sa ligne principale ses pro-
longements et embranchements; l'au-
torisant à acquiescer, exploiter et dis-
poser des mines et coupes de bois, et
leurs produits; acquiescer, ériger, utili-
ser et disposer de la pulpe et de mou-
lins à papier, et acquiescer, utiliser et
disposer de chutes d'eau pour des fins
électriques et autres.

A. FERGUSON,
Solliciteur de la dite compagnie
Daté ce 25 janvier 1899.

HOMMES FAIBLES

jeunes et vieux—Guérison perma-
nente, assurée, de perte de vitalité—faiblesse, impotence, débilité,
perte de mémoire, etc. 25 années
de succès en Europe. Ecrivez
pour notre livre "Hommes
Faibles," gratis sur demande.
PASTILLES DE JEAN
\$1.00 la Boîte. Par la poste, cachet, franc de port
Seuls dépositaires: Cie Médicale du Dr. Jean
Adresses: B. Poste Boite 187, Montréal, Can.
En vente chez: R. A. Heimer, pharmacien
HULL P. Q.

LA VIE FRANCAISE

(De notre correspondant particulier)
LA LIGUE DES PATRIOTES
AUX FUNERAILLES
DU PRESIDENT

Les obsèques du président Félix
Faure, devaient au dire de bien des
gens pessimistes être le prétexte de
troubles graves. C'était la première
fois en effet, que le nouveau président
de la République, M. Loubet, allait
être en contact avec la foule, depuis le
jour de son élection, où, au retour de
Versailles, des manifestations opposées
à cet effet aux abords de la gare de
l'ouest l'avaient sifflé et insulté. — On
savait que les différentes ligues; ligue
des patriotes, ligue des antisémites et
même ligue de la patrie française, s'agi-
taient, et que si cette dernière ne s'as-
sociait pas franchement aux embau-
chages et aux manœuvres des deux
premières, elle les favorisait au moins
en dessous. — Mais, le gouvernement
veillait. Sa première décision fut une
interdiction formelle à la ligue des
patriotes de prendre place dans le cor-
tège officiel avec les autres délégations.
M. Chs. Dupuy retrouva pour la formu-
ler sa brutalité de jadis, lorsqu'il
faisait fonder la police parisienne sur
les étudiants du quartier latin ou sur
les socialistes de la Bourse du travail.
« La ligue des patriotes est un foyer
d'agitation inconstitutionnelle, déclara-
it-il dans une note aux journaux, et
elle a insulté le président de la Répu-
blique, elle ne fera point partie du
cortège ». Cela ne faisait point l'affaire
de M. Déroulède et de ses parti-
sans; ils comptaient manifester dans
ce cortège même et, mêlés à l'armée
qui suivait le char du président défunt
être mieux à même pour essayer la
folle entreprise sur laquelle nous re-
viendrons tout-à-l'heure. Aussi la mise
à l'écart par le gouvernement fut-elle
une grosse déception pour les ligueurs,
en vaie essayèrent-ils de faire revenir
M. Dupuy sur sa décision en promet-
tant d'être sages et calmes; en vain,
la douceur ne réussissant point, tentè-
rent-ils la menace. Dans leurs protes-
tations ils rappelaient que M. Félix
Faure avait été jadis leur vice-président
et que nul ne pouvait les empêcher de
rendre à sa dépouille mortelle un
hommage reconnaissant. Ils s'appuy-
aient là, sur une audacieuse équivoque.
Sans doute M. Félix Faure, avait fait
partie de la ligue des patriotes, il y a
de cela une quinzaine d'années, mais
c'était à une époque où cette ligue
fidèle à des statuts et à des principes
qui tendaient tous, au but le meilleur
et le plus généreux, ne s'occupait pas
de réveiller les idées de patriotisme et
de grandeur morale au cœur des géné-
rations nouvelles. Quelques chefs du
parti républicain avaient tenu à hon-
neur de donner leur adhésion à cette
ligue, et son existence se justifiait par
un effort vers l'accomplissement de sa
tâche, par les conférences de province,
par l'éducation intellectuelle et physi-
que qu'elle répondait, par le dévelop-
pement des sociétés de gymnastique et
de tir auquel elle aidait par l'influence
économique qu'elle s'efforçait égale-
ment d'acquiescer pour que notre com-
merce put mener avec chance de succès
la lutte contre la concurrence alleman-
de. Le programme lui avait valu
naturellement, les sympathies et les
concours nombreux et désintéressés.
Mais lorsqu'on vit la ligue des patrio-
tes pendant l'époque troublée du bou-
langisme, devenir un instrument et
une force aux mains d'un général
factieux, les républicains s'en allèrent
et M. Félix Faure fut du nombre.
Quelques temps après, des perquisi-
tions au siège de la ligue des patriotes
faisaient découvrir toute une conspira-
tion savamment préparée, une organi-
sation des groupes et sous-comités sous
les ordres du comité central dans la
préméditation d'un coup de force, bref,
une troupe quasi militairement consti-
tuée pour fomenter la révolte, accom-
plir l'attaque, décider le sort d'un coup
d'état. Il est certain que de cette
ligue des patriotes de 1889, dissoute
alors, et qui renaquit il y a un an de
ses cendres sur cette organisation
identique et avec ce même programme
d'autrefois, M. Félix Faure ne fut
jamais.

L'audacieuse revendication de M.
Déroulède ne réussit donc pas plus que
ses supplications, il fut définitivement
expulsé du cortège funèbre et c'est
alors que changeant de tactique il con-
çut le plan imbécile qu'il mit à
exécution dans la soirée des obsèques
avec si peu de bonheur.

Le défilé à travers Paris avait été
tranquille sur l'immense parcours du
palais de l'Elysée à l'église Notre-Dame
et de la cathédrale au Père Lachaise, la
foule immense massée sur les trot-
toirs, s'entassant aux fenêtres et aux
balcons des maisons, s'était montrée
respectueuse de la mort et avait assisté
sagement à ce défilé d'une gran-
deur incomparable sous le soleil res-
plendissant.

La présence du nouveau président
de la République marchant à pied,
entouré des membres du gouvernement
qui ne tenaient pas les cordons du
poêle, derrière le char et après le groupe
de la famille et des amis personnels

du défunt, n'avait été l'objet d'aucune
manifestation pendant la première
moitié de la cérémonie lorsque, quittant
Notre-Dame, le cortège remonta vers
la place de la République, dans une
voie très commerciale, la rue Turbigo,
M. Loubet fut applaudi très discrète-
ment, et quelques cris de: « Vive
Loubet, vive la République! » le saluè-
rent à son passage; la foule était
évidemment très sympathique et ces
demi-manifestations prenaient un ca-
ractère de spontanéité touchant. Dans
le quartier populaire de l'avenue de la
République l'attitude de la foule fut la
même. A un moment, trois individus
de mauvaise mine ayant sifflé furent
appréhendés par les assistants eux-
mêmes et remis aux mains des agents.
Ce fut la seule note discordante sur un
parcours de plusieurs lieues, et dans
une foule inévaluable de plusieurs
centaines de mille personnes.

Le défilé des troupes devant le cata-
falque terminé, le président de la
République escorté d'un régiment de
cuirassiers regagna le Luxembourg.
Les missions étrangères, le corps diplo-
matique, les parlementaires et les corps
constitués se retirèrent également, tan-
dis que les délégations du cortège
défilaient à leur tour, déposant les
couronnes devant le cercueil. On avait
dit que la ligue des patriotes choisit
cet instant pour tenter, même au risque
d'un gros scandale, sa manifestation.
Des mesures de police avaient été
prises; en conséquence. Place de la
Bastille et place de la Nation, ils
attendaient la dislocation des troupes,
et, en masses compactes, ils allaient
essayer d'entraîner deux régiments vers
l'Elysée.

Ce qui s'est passé à cet instant a été
facilement reconstitué malgré les men-
sanges des premières nouvelles. M.
Paul Déroulède dont l'état d'exaltation
déjà au congrès de Versailles avait
inquiété plusieurs de ses amis, déclara
qu'il ne pouvait et ne voulait plus
attendre. Ce grand naïf qui se grisa
de ses paroles, a cru qu'il suffirait à lui
seul, à déterminer une révolution et
que le peuple et l'armée sur un signe
de ses grands bras, le suivraient à
l'Elysée. Il avait compté, espérant
trouver en lui, le meilleur ouvrier de
l'attentat qu'il préméditait, sur ce
général Boyat qui fut le chef du
cabinet de Cavaignac, l'arme de la
résistance de l'état-major après l'égor-
gement d'Henry, et qui, récemment
encore insultait la Cour de Cassation
dont les magistrats avaient relevé
l'inexactitude de ses dépositions.

Le général Roget refusa de suivre
Déroulède. On a beaucoup exagéré
depuis ce qu'on a appelé son respect
aux lois; nous nous contenterons de
faire remarquer que le général Roget
avait derrière lui des officiers qui ne
l'eussent peut-être pas suivi et des
soldats qui auraient certainement refusé
de marcher, des soldats exténués
par une journée de parade fatigante et
le ventre creux depuis le matin. D'autre
part, si deux cent ligueurs criaient
beaucoup, « à l'Elysée! » la foule ne
répétait point cette injure, et pas mal
de citoyens protestaient aux cris de
« Vive la République! » Ce qu'on a
remarqué en tous cas, et ce qu'il est
impossible de ne point faire ressortir,
c'est que la mollesse avec laquelle le
général Roget s'est défendu contre
l'envahissement des ligueurs, l'hésita-
tion très longue qu'il a eue avant de
proséder à l'arrestation de M. Paul
Déroulède et de son compagnon, M.
Marcel Habert, arrestation réclamée
par ces étranges conspirateurs devant
lesquels on ouvrait les portes de la
caserne toutes grandes mais qui refu-
saient opiniâtrément cette liberté qu'on
leur offrait si généreusement. Il faut
noter encore que dans plusieurs déclara-
tions qu'il a faites, le général Roget
a essayé de décharger autant que pos-
sible son ami Déroulède et de le tirer
de la mauvaise posture où il s'est mis.
C'est ainsi qu'il assure n'avoir point
entendu les invitations à marcher sur
l'Elysée et à renverser le gouvernement
dont tous les assistants de cette scène,
ont parfaitement saisi les paroles. —
Mais, le président de la ligue des
patriotes s'accuse lui-même, et dans
son exaltation qui n'est pas tombée
encore, répète les propres termes que
toute la presse a publiés, donnant
ainsi un démenti au général Roget.

Le gouvernement est très ennuyé de
ces prisonniers. Il ne sait à quelle
juridiction les adresser. La Haute
Cour semble vraiment un peu trop
solennelle pour cette conspiration d'o-
pérette, dont les acteurs se sont cou-
verts de ridicule, la Cour d'Assises lui
inspire quelque méfiance, à cause de la
grosse publicité des débats et des
caprices du Jury. Aussi M. Charles
Dupuy tendrait-il de renvoyer devant
le tribunal correctionnel chargé de
dites lois scélérates ces comploteurs
exaltés qu'on gracierait par la suite.

M. Chs Dupuy a profité de l'émotion
causée par cet incident pour poursuivre
activement les menées des prétendants
de la France. Dans le midi du 25 au
26 février, dix-sept commissaires de po-
lice ont été chargés de perquisitionner
au domicile des agitateurs royalistes et
antisémites. On a fait, parait-il, assez
ample moisson de papiers, mais il est
encore difficile de savoir si ces papiers
offrent beaucoup d'intérêt. La trouvail-

le la plus précieuse aurait été faite
chez M de Monicourt secrétaire du
duc Philippe d'Orléans. On savait
qu'il était allé à Bruxelles chercher le
courrier de son maître et qu'il se
proposait de le lui reporter à Turin.
Aussi le passage en France de M. de
Monicourt a-t-il été le signal de la
perquisition générale; et c'est afin de ne
point alarmer celui-ci, qu'elle n'a point
eu lieu plus tôt. Nous saurons sans
doute bientôt ce qu'elle aura produit.

Notre prochain courrier donnera les
détails sur la loi de dessaisissement
que le sénat lui aussi, votera selon
toutes les probabilités des deux der-
nières séances.

HONNORAT & DESACHY
29, rue Le Peletier.

AVIS PUBLIC

Application sera faite au parlement
du Canada à sa prochaine session par
la Compagnie du chemin de fer électri-
que d'Ottawa pour un acte (1) l'auto-
risant ou confirmant ses pouvoirs pour
l'extension de son chemin de fer jus-
qu'à Bell's Corners, dans le township
de Nepean d'ailleurs dans le dit town-
ship de Gloucester; (2) pour l'applica-
tion à la Compagnie des clauses de
l'expropriation de l'acte des chemins
de fer relativement à la dite extension;
(3) l'autorisant à faire circuler ses
trains le dimanche; (4) pour révoquer
les trois dernières lignes de la
section 6 du chapitre 53 des statuts
du Canada 1892, relatif au contrôle
par la province des opérations de son
chemin de fer et pour d'autres fins.

Daté ce 20ème jour de Janvier, 1899.

A. FERGUSON
AVOCAT DE LA DITE CIE.
20 janvier 1899.

AVIS

Nous prions les nombreux clients de
la Cie Electrique d'Ottawa de ne point
s'arrêter sur le jugement prononcé par
la Cour de Révision s'élevant à mont-
réal, la semaine dernière.

Tant que les tribunaux Supérieurs
ne se seront pas prononcés définitive-
ment il n'y a rien à craindre.

Toutes commandes pour pose de d'ap-
pareils et de lumières électriques se-
ront cordialement reçues au bureau de
la Compagnie No. 154 Rue Principale.

M. A. Roy qui a remplacé M. de
Répigny depuis le 1er Février est
toujours à la disposition des clients et
du public en général.

En l'absence de M. Roy, M. N.
Pagé surveillera les intérêts de la Com-
pagnie qui a droit au patronage du
publie de la cité de Hull.

N. PAGÉ

AVIS

Une demande sera adressée au Par-
lement du Canada à sa prochaine
session afin d'obtenir un Acte consti-
tuant une compagnie pour construire
et exploiter un chemin de fer à partir
d'un point à ou près de la Chute aux
Iroquois dans le comté Labelle jusqu'à
un point à ou près du lac Nominique,
et de là à un point à ou près du lac
Témiscamingue dans le comté de Pon-
tiac et pour construire et exploiter des
lignes télégraphiques et téléphoniques
le long du dit chemin de fer.

Hull, 18 janvier, 1899.
T. P. FORAN,
Solliciteur des Requérents

Une demande sera faite à la pro-
chaine session du parlement du Cana-
da pour la passation d'un acte pour
sanctionner une transaction faite en
date du 9 janvier 1899 par lequel la
Compagnie du chemin de fer du Paci-
fique Canadien est venue de vendre
et transporter à la Compagnie élec-
trique de Hull, l'embranchement de
son chemin de fer entre Aymer, Pro-
vince de Québec, et le chemin prin-
cipal du chemin de fer de la dite Com-
pagnie vendresse à Hull — à raison
de cent mille piastres; à toutes fin
que de droit.

Daté à Ottawa ce 31e jour de Jan-
vier 1899.

PERKINS & FRASER.
Avocat des réquérents

BILODEAU & RENAUD

Comptables et auditeurs
Liquidateurs d'affaires en faillites
15 ST JAMES ST., 15
MONTREAL

Quand vous allez en quelque
part, soit en bateau ou en che-
min de fer, achetez vos billets
à l'avance au bureau du Paci-
fique, No 154 rue Principale,
Hull. Billets vendus pour n'im-
porte quelle station du Canada
et des Etats-Unis.

PACIFIQUE CANADIEN

CPR CHARS TOURISTES LES CPR
CPR touristes d'ortoirs du Paci- CPR
CPR fique Canadien sont pour CPR
CPR l'accommodation des pas- CPR
CPR sagers de deuxième classe. CPR
CPR Ils sont grands bien agréés CPR
CPR magnifiquement finis avec CPR
CPR des sièges rembourrés qui CPR
CPR se changent en lits confort CPR
CPR tables à nuit. Un portier CPR
CPR compétent est en charge CPR
CPR des lits et voit à donner CPR
CPR tout le confort aux passa- CPR
CPR gers. CPR

CPR Un char quitte Mont- CPR
CPR réal tous les jeudis: To CPR
CPR ronto et North Bay, tous CPR
CPR les vendredis, pour la côte CPR
CPR du Pacifique. CPR
CPR Pour billets et informa- CPR
CPR tions s'adresser au CPR
CPR CPR CPR CPR CPR

CHANGEMENT D'HORAIRE
SECTION DE QUÉBEC

A partir de dimanche le 29 janvier,
le service entre Montréal et Québec
sera augmenté d'un train dans chaque
direction donnant trois communi-
cations directes avec Ottawa.

Quittant Montréal à 18.40 a. m.
arrivant à Québec à 2.15.

Quittant Montréal à *3.30 p. m.
arrivant à Québec à 6.36 p. m.

Quittant Montréal à *11 p. m. arri-
vant à Québec à 6.30 a. m.

*Tous les jours. †Tous les jours ex-
cepté le dimanche.

BUREAUX D'OTTAWA:
Gare Union, Gare Centrale
412 rue Sparks.

154 Rue Principale, Hull.

CHEMIN DE FER OTTAWA & GATINEAU

Heure des trains d'automne
et d'hiver.

A partir du 18 Novembre 1898, les
trains circuleront comme suit.

Train No 1 quittera Ottawa à 4.30
p. m., arrive à Gracefield à 7.55 p. m.

Train No 2 quittera Gracefield à
6.00 a. m., arrive à Ottawa à 9.20
a. m.

Ces trains voyageront tous les jours,
le dimanche excepté.

Pour billets et informations, adres-
sez au No 154, rue Principale, Hull.

Nap. PAGE, Agent.
P. W. RESSEMAN,
Surintendant-Général.

RICHELIEU HOTEL

M. J. B. Durocher, propriétaire de l'hôtel Ri-
chellieu, Montréal, remercie le public voyageur du
patronage qu'il lui a donné jusqu'à présent et espère
qu'il continuera de l'encourager comme par le passé.
Son hôtel avec toutes ses améliorations modernes
peut accommoder 200 personnes à des prix très
modérés.

Les entrées de l'hôtel Richellieu sont seulement
sur la rue Saint-Vincent. Entrée sur la place
Jacques-Cartier ne communique plus avec l'hôtel
Richellieu depuis 4 an

HOTEL JACQUES-CARTIER

21, 23, 25, 27
Place Jacques-Cartier Montréal.
J. B BUREAU & Cie, Propriétaires.

ET ÉLÉGANT HOTEL situé sur la place du
même nom, au centre de la ville, à proximité
des magasins de gros, de détail et des places d'an-
nuements. Accessible aux différentes gares de chemin
de fer, et débarcadères de bateaux à vapeur par les
chars électriques qui passent à la porte. Cet HOTEL
est RECOMMANDABLE aux personnes qui visitent
Montréal. Quoique situé au centre de la ville, il a
en dehors du bruit, que l'on entend sur les grandes
rues. Cet HOTEL est tenu sur le plan Américain et
Européen. Tout l'aménagement est ce qu'il y a de
plus moderne, et de meilleur goût.

Cuisine française et service parfait.
PHIX MOD. RES.

STYLISH, RELIABLE ARTISTIC

Recommended by Leading
Dressmakers.
They Always Please.

McCALL'S BAZAR PATTERNS

NONE BETTER AT ANY PRICE
These patterns are sold in nearly
every city and town in the United States.
If your dealer does not keep them send
direct to us. One cent stamps preferred.
Address your nearest point.

THE McCALL COMPANY,
138 to 146 W. 14th Street, New York
BRANCH OFFICES:
189 Fifth Ave., Chicago, and
1021 Market St., San Francisco.

McCALL'S 50 MAGAZINE YEAR

Brightest Magazine Published
Contains Beautiful Colored Plates.
Illustrates Latest Patterns, Fash-
ions, Fancy Work.

Agents wanted for this magazine in every
locality. Beautiful premiums for a little
work. Write for terms and other partic-
ulars. Subscriptions only \$5.00 per year,
including a FREE Pattern.

Address THE McCALL CO.,
138 to 146 W. 14th St., New York